

DIAGNOSTIC, CONTROLE ET ASSISTANCE TECHNIQUE DES ASCENSEURS

Répondre aux exigences de la « Loi de Robien »

VOS ENJEUX

Pour garantir la **sécurité des usagers et du personnel** intervenant sur les ascenseurs, la loi SAE (Sécurité des Ascenseurs Existants), dite loi de Robien¹, identifie 16 risques potentiels sur les ascenseurs et impose aux **propriétaires** :

- La **réalisation de travaux de mise en sécurité** pour tous les ascenseurs mis en service avant le 27 août 2000 et non soumis au marquage CE².
- Un **contrôle technique quinquennal** permettant de s'assurer de l'état de sécurité des appareils (bon fonctionnement et conformité)



La loi « de Robien » a été modifiée en décembre 2014. Le nombre de points de sécurité devant faire l'objet de travaux a été réduit à 16.

NOTRE OFFRE

■ Contrôles techniques quinquennaux

Pour identifier les anomalies de fonctionnement et les non-conformités, remettant en cause l'état de sécurité des appareils.

En complément de l'application de la loi « de Robien », Bureau Veritas

vous propose une gamme de service complète pour la conformité et la sécurité de vos ascenseurs :

- **Vérifications périodiques annuelles**
- **Vérifications réglementaires** (pour les établissements recevants du public)



POURQUOI CHOISIR BUREAU VERITAS AVEC L'UGAP ?

- Un nombre important de prestations disponibles : plus de 40 contrôles et diagnostics réglementaires accessibles
- Des prix attractifs pour optimiser le coût de vos vérifications réglementaires
- Un accès rapide et simple : pas de convention, un bon de commande annuel à valider sur ugap.fr
- Une qualification systématique de vos besoins par des conseillers Bureau Veritas

¹ Loi 2003-590 du 2 juillet 2003

² Rappels des échéances :

- Echéance du 31 décembre 2010 (9 premiers points)
- Echéance du 3 juillet 2014 (10 au 15ème point)
- Echéance du 3 juillet 2018 (16ème point pour les Etablissements Recevant du Public)



BUREAU VERITAS, UN PARTENAIRE DE CONFIANCE

Expertise technique

Vous bénéficiez des meilleurs spécialistes choisis pour leur connaissance et leur expérience des ascenseurs. Chaque année, c'est plus de **20 000 missions** de contrôles réglementaires sur des ascenseurs.

Expertise réglementaire

Nos intervenants ont une parfaite **connaissance du contexte réglementaire**. Ils sont de ce fait, particulièrement réactifs en cas d'évolution d'une réglementation qui impacterait l'un de vos bâtiments ou équipements.

Outils dédiés

Bureau Veritas vous apporte des outils spécifiques pour vous simplifier la gestion des missions et l'accès aux rapports d'inspection et vous informer en temps réel de leur état d'avancement.

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

- Vérifications périodiques réglementaires⁽¹⁾ (incendie, installations électriques, machines, appareils de levage...)

⁽¹⁾ Bureau Veritas Exploitation est accrédité par le Comité français d'accréditation (Accréditation Cofrac Inspection, N°3-1335, liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr)

⁽²⁾ Bureau Veritas Exploitation est notifié à la Commission Européenne et aux états membres sous le N°2681.